

Modalités de prise en compte des personnes en situation de handicap

Permis B sur véhicule aménagé pour les personnes à mobilité réduite

Il est possible pour une personne handicapée de passer un permis de conduire grâce à certains aménagements des épreuves de l'examen et des véhicules utilisés.

Notre auto-école n'est pas spécialisée pour la prise en charge du handicap.

Néanmoins, nous vous proposerons une assistance afin de rechercher une structure adéquate qui vous accueillera et vous accompagnera dans votre démarche d'obtention du permis de conduire de la catégorie B.

N'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes :

Référant handicap : Martine BLOND

Directement à l'accueil de votre agence

Par téléphone : **01.47.32.03.94**

Par mail : **ecoleroutiereleader@outlook.fr**

Site internet : **www.ecoleroutiereleader.com**